

Paris, le 27 juillet 2012 n°118 /D030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

## Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007

Type d'opportunité : enquête rééditée

Périodicité : tous les cinq ans.

Demandeur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), Ministère de

l'Education nationale.

Au cours de sa réunion du 13 juin 2012, la commission Services publics et services aux publics a examiné le projet de panel d'élèves du second degré recrutés en 2007.

Le panel du second degré recruté en 2007, qui fait suite à quatre panels de collégiens (recrutés successivement en 1973, 1980, 1989 et 1995), a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée en sixième jusqu'à la fin de la formation initiale (hors enseignement supérieur).

La première collecte de ce « panel 2007 » a été engagée en mars 2008. La situation des élèves a été actualisée chaque année depuis cette rentrée scolaire 2007, permettant de suivre de manière précise et détaillée les cheminements des élèves de l'échantillon au collège et au lycée. Le dispositif concourt ainsi de manière décisive à l'évaluation du système éducatif :

- 1. mesure du rendement de l'enseignement secondaire : proportion d'élèves parvenant sans redoubler aux différents niveaux de formation, nombre d'années mis pour les atteindre ou encore niveau d'acquis cognitifs ou conatifs atteint à certaines étapes du cursus scolaire ;
- 2. analyse de l'égalité des chances des élèves devant l'enseignement : inégalités de trajectoires et de performances scolaires, disparités sociales de réussite, rôle relatif des caractéristiques personnelles (individuelles ou familiales) et du contexte d'enseignement ;
- 3. appréciation (unique en tant que source statistique) de la participation de l'école à l'intégration des enfants d'immigrés (dont les parents sont nés étrangers à l'étranger).

Le dispositif de collecte du panel 2007 a été construit autour de trois types d'enquêtes :

- 4. une actualisation annuelle (jusqu'à 2019) de la situation scolaire de l'élève dans le secondaire, en grande partie grâce aux bases académiques du Système d'information scolarité (généralisé à l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat) et à des interrogations directes des établissements (notamment non couverts) voire des familles;
- 5. des enquêtes complémentaires (plus ponctuelles) auprès des élèves pour mesurer leurs acquis cognitifs et conatifs à différents niveaux du cursus (6ème et fin de collège), auprès des

parents pour recueillir des informations précises sur le contexte, les comportements et représentations par rapport à l'école du milieu familial et auprès des établissements pour connaître le déroulement des procédures d'orientation en fin de  $3^{\text{ème}}$  et en fin de  $2^{\text{nde}}$ ;

6. - une interrogation spécifique de l'élève sur ses conditions de vie (à partir de mars 2015).

Le suivi des trajectoires des élèves de la cohorte connaîtra ultérieurement deux prolongements :

- 7. les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur seront observées, pendant huit à dix ans à partir de mars 2015, par la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 8. l'entrée dans la vie adulte des jeunes ayant fini leur formation initiale sera suivie, à partir de mars 2013 et jusqu'en 2023, par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

Outre le ministère de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le panel 2007 intéresse ainsi l'Insee et de nombreux chercheurs qui y trouvent une source d'une grande richesse d'informations permettant de réaliser des études de cheminement sur la durée. Bien qu'il ne soit pas destiné à être utilisé aux fins de la statistique européenne *stricto sensu*, le panel permet aussi de répondre aux demandes des organisations internationales.

Le comité de pilotage comprend des représentants de l'Ined (Institut national d'études démographiques), de l'Insee, du ministère de l'agriculture, de la Depp et d'autres instances du ministère de l'Education (Inspections générales, direction générale de l'enseignement scolaire).

L'enquête porte sur les élèves entrés pour la première fois en sixième et de sections d'enseignement général adapté (SEGPA) dans un collège public ou privé sous et hors contrat en France (y compris DOM sauf Mayotte). L'échantillon de 35 000 élèves entrés en sixième en 2007 a été tiré dans les bases académiques d'élèves.

La situation scolaire des élèves est actualisée chaque année en utilisant trois modes de collecte : croisement de fichier avec les bases académiques d'élèves, enquête via l'internet auprès des chefs d'établissement sur site sécurisé, interrogation postale des chefs d'établissements ou, dans les cas où ils ont perdu la trace de l'élève, interrogation directe des parents par la Depp. Le temps de remplissage de ces questionnaires succincts de suivi n'excède pas dix minutes.

Les enquêtes sur la procédure d'orientation en fin de troisième et de seconde se font par interrogation postale des chefs d'établissement avec un questionnaire à marques optiques pour chaque élève. La mesure des acquis cognitifs et conatifs des élèves est effectuée par administration de questionnaires, dans l'établissement, pendant le temps scolaire, au cours d'une séance de passation d'une demijournée, divisée en quatre séquences (de huit à trente-cinq minutes, avec des pauses de dix à quinze minutes). Les familles sont enquêtées par voie postale ou téléphonique, la durée de passation allant de vingt à quarante-cinq minutes.

Les différents supports éditoriaux de la Depp (*Education & Formations*, *Note d'information*, *Repères et références statistiques*) constitueront, avec les publications de l'Insee, le vecteur principal de diffusion des résultats, opérée uniquement au niveau national. Des premiers travaux ont été publiés à partir de 2010. Les chiffres clés, indicateurs, indices seront disponibles dès 2012. Un fichier sera mis à disposition pour les chercheurs une fois connue et consolidée pour l'ensemble des élèves la scolarité au cours du premier cycle de l'enseignement secondaire (à l'horizon 2014).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête dans toutes ses dimensions évoquées ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.